

Direction : Direction Générale

Affaires Foncières et Juridiques

REF : FONCIER2007010

Signataire : FG/SD

OBJET : Echange des lots de volume n° 2 et 3 situés 2-14 rue Albinet, appartenant à la commune d'Aubervilliers, contre deux appartements en RDC et un local au 1er étage issus du lot de volume n° 3 situés 25-27 rue Emile Augier, appartenant à l'OPHLM

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales et l'article L 3113-23 du Code général de la propriété et des personnes publiques,

Vu les lettres de la Ville d'Aubervilliers en date du 8 juin 2007, 12 juillet 2007 et 12 septembre 2007,

Vu les courriers de l'OPHLM d'Aubervilliers du 4 juillet 2007 et 17 septembre 2007

Vu l'avis de France Domaine du 04 octobre 2007,

Vu les plans,

Considérant qu'un règlement de copropriété est en cours de rédaction pour le lot de volume n° 3 situé 25-27 rue Emile Augier,

Considérant l'intérêt de relocaliser la maison des jeunes Rosa Luxemburg située 2 à 14 rue Albinet dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Cristino / Garcia/ Landy,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus, monsieur Gérard DEL MONTE, Président de l'O.P.H.L.M. n'ayant pas participé au vote,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Echange les lots de volume n° 2 (porche) et n° 3 (maison des jeunes Rosa Luxemburg) situés 2 à 14 rue Albinet, cadastrés G 134, appartenant à la Commune d'Aubervilliers contre deux appartements et un local au 1^{er} étage du centre Roser, issus du lot de volume n° 3 situés 25-27 rue Emile Augier, cadastrés G 130, appartenant à l'OPHLM d'Aubervilliers.

Article 2 : Effectue l'échange sans soulte.

Article 3 : Autorise le Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

Les frais liés à cet échange seront imputés au 203-2138-824

Le Maire